ATN Diffusion LPF SA

www.atn-diffusion-lpf.com
info@atn-diffusion-lpf.com

Tél. 026 921 29 12
Fax 026 921 36 75

DEVER

Code 1000

3 Fonctions en un seul produit

1. **Déneigeant - Déverglaçant - Anti neige - Anti verglas**
2. **Absorbant d'humidité**
3. **Antigel - Accumulateur de froid - Lestage**

1. A Présentation

Prévention et élimination de la neige, verglas, glace:
Quais de chargement, entrepôts, escaliers, trottoirs, cours et accès d'usines, bureaux, aéroports...

Efficacité jusqu'à - 50°C
Contrairement au sel : - 5°C seulement

Action ultra rapide
Contrairement au sel.

Réduit le coût de main d'œuvre d'entretien
Car le déneigement ou déverglaçage s'effectue plus rapidement que par une pelle.

Economique: très peu de produit suffit
Contrairement au sel.

Ne laisse pas de résidus, ni de taches blanchâtres
Contrairement au sel.

Sécurité: évite les accidents, glissades, chutes...
Produit à usage professionnel.

1. B Mode d'emploi

Répandre sur la chaussée à raison de:

Préventif		5	à	15	g/m²
Curatif:	verglas	20	à	30	g/m²
	glace	60	à	100	g/m²
	neige	40	à	60	g/m²
	neige tassée	60	à	125	g/m²

Laisser agir. La couche de verglas se décolle rapidement du sol. Il est aisé de dégager rapidement avec une pelle ou un balai.

2. A Présentation

Absorbant d'humidité
Prévention et élimination de l'humidité
En vue d'éliminer ou supprimer la rouillure des métaux, déformation des emballages et marchandises stockées, condensation, taches d'humidité, mauvaises odeurs, décollement des enduits et papiers peints, moisissures, champignons, salpêtre...

2. B Mode d'emploi

- Utiliser 1 kg pour un local de 10 m³
- Entretien courant 1 kg pour 50 à 70 m³ pendant 2 à 3 mois.
- Mettre le produit dans une passoire ou un filet à maille fine (type bas Nylon) puis disposer au-dessous une cuvette de capacité supérieure de 4 à 5 fois le volume du produit.
- Il est préférable d'utiliser plusieurs petites doses réparties dans la même pièce.
- Le traitement doit être renouvelé jusqu'à assèchement de la pièce, ce qui peut demander plusieurs semaines.
- Éviter les arrivées d'air extérieur.
- Un brassage de l'air à l'aide d'un ventilateur accélérera la vitesse de déshumidification.

3. A Présentation

Antigel - accumulateur de froid - lestage
Evite le gel des réserves d'eau extérieures (de lutte contre l'incendie)
Permet de pouvoir refroidir l'eau jusqu'à – 50°C
afin d'obtenir des saumures de réfrigération, pour circuits de refroidissement...
Leste ou alourdi substantiellement les pneus de tracteurs ou engins TP gonflés à l'eau
pour une meilleure adhérence au sol contribuant ainsi à une meilleure puissance de traction et pour permettre aussi un abaissement du centre de gravité.

3. B Mode d'emploi

Antigel - accumulateur de froid
Doser à 390 g pour 1 litre d'eau pour obtenir une solution résistante à - 25°C
Doser à 600 g pour 1 litre d'eau pour obtenir une solution résistante à - 50°C

Lestage
400 à 600 g pour 1 litre d'eau.

4. Caractéristiques

Aspect	granulés blancs
Solubilité	totale à l'eau

5. Equipements de protection

Voir la fiche de données de sécurité, point 8.

6. Sécurité

L'utilisateur doit, avant chaque application, s'assurer par un test représentatif de la compatibilité des matériaux qu'il prévoit de traiter. En aucun cas, ATN Diffusion LPF SA ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dégâts survenus lors de l'application du produit ainsi que consécutivement et ce sans aucune limite de temps.
Avant d'utiliser ce produit, il est impératif de lire attentivement l'étiquette sur le conditionnement, ainsi que la fiche de données de sécurité y relative.

Garantie : Ne contrôlant pas les applications, il incombe à l'utilisateur de s'assurer, par des essais représentatifs, que le produit convient bien à l'usage auquel il le destine, ainsi que de la compatibilité à court, moyen et long terme des supports travaillés. Il devra également répondre aux exigences des réglementations en vigueur en matière de manipulation, stockage et transport de préparations chimiques et de matières dangereuses. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux à la livraison.

DATE MAJ : 17.05.2011